

Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

# Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

ADMINISTRATION

01

RURAL

01

TELECOMMUNICATION

03

### CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armp.cm. Web:www.armp.cm

### CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.armp.cm

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2206

17 Décembre 2020

17 December 2020

5:50 PM/17H:50

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél.(\*) : ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

Montant(en chiffres)(\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



**SOMMAIRE****# RESUME DES CONSULTATIONS**

**1**

Reference [008/AONO/EDC/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/EDC/CIPM/2020 DU 14 DECEMBRE 2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LE SITE DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR REGION DE L'EST FINANCEMENT : BUDGET EDC, EXERCICE 2020

Nature de prestation N/A

Date de cloture 19-01-2021

**2**

Reference [N° 012/AONO/CAMTEL/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 012/AONO/CAMTEL/CIPM/2020 DU 17 DECEMBRE 2020 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS (FH) FAISCEAUX HERTZIENS.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

**3**

Reference [N°00090 CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°00090\_CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N° 00021BIS/CRTV/DG/DAF/DMA/SM DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DU CENTRE DE PRODUCTION TV DE MBALLA II, EXERCICE 2020.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

**4**

Reference [N°000075/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°000075/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N°00021/CRTV/DG/DAF/DMA/SM DU 19 OCTOBRE 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DU CENTRE DE PRODUCTION TV DE MBALLA II, EXERCICE 2020.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

**5**

Reference [N° 012/AONO/CAMTEL/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 012/AONO/CAMTEL/CIPM/2020 DU 17 DECEMBRE 2020 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS (FH) FAISCEAUX HERTZIENS.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

**6**

Reference [N° 091/DG/DAP-SDABUM-SMBUM](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 091/DG/DAP-SDABUM-SMBUM DU 17 DECEMBRE 2020 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/DG/ CAMTEL/CIPM/2020 DU 23/10/2020 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS (FH) FAISCEAUX HERTZIENS.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

<b>7</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°01439CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°01439CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 14 DECEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N° 00021BIS/ CRTV/DG/DAF/DMA/SM/2020 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DU CENTRE DE PRODUCTION TV DE MBALLA II, EXERCICE 2020.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>8</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°01304/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°01304/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM 06 NOVEMBRE 2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N° 00021/CRTV/ DG/DAF/DMA/SM/2020 DU 19 OCTOBRE 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DU CENTRE DE PRODUCTION TV DE MBALLA II, EXERCICE 2020.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>9</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°11/A/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°11/A/J.04/COKI/SG/2020APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 04 DECEMBRE 2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION EN URGENCE DE LA SCANWATER DE KIKI AVEC SON RESEAU DE DISTRIBUTION DE 10 KM, DANS LA COMMUNE DE KIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BUDGET DE L'ETAT, CHAPITRE 94 « INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT » EXERCICES : 2020 ET 2021
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A

# ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/EDC/CIPM/2020 DU 14 DECEMBRE 2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LE SITE DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE LOM PANGAR REGION DE L'EST FINANCEMENT : BUDGET EDC, EXERCICE 2020**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
F040602 ET F050114

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar, le Directeur Général de Electricity Development Corporation lance un Appel d'Offres National pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo surveillance sur le site de l'Aménagement Hydroélectrique de Lom Pangar.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent marché comprennent :

- la mise en place d'un système de video surveillance dans la cité du Maitre d'Ouvrage et sur le site du barrage de Lom Pangar;
- l'accompagnement au démarrage et à l'exploitation des différents systèmes de surveillance qui seront déployés sur le site de Lom Pangar avec possibilité de centraliser la gestion et la consultation des données à partir d'une plateforme matérielle installée localement sur le site et également à distance au siège de EDC à Yaoundé.

Il s'agira de façon détaillée de :

### 1. A. Réaliser un état des lieux complémentaire du site de l'Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar visant à :

- Identifier les zones sensibles à contrôler dans le site ;
- Recenser les différentes contraintes et exigences organisationnelles, fonctionnelles, techniques et sécuritaire à considérer ;
- Formuler des recommandations et proposer une architecture cible intégrant les différentes contraintes et autres exigences retenues.

### 1. B. Réaliser la fourniture et l'installation de la solution de vidéosurveillance à travers :

- La fourniture d'une solution de vidéosurveillance favorisant la consultation des enregistrements sur une plateforme matérielle mutualisée, l'identification des personnes se retrouvant dans une zone donnée et la conservation des enregistrements pour une durée de 30 jours au minimum ;
- L'installation du système de vidéosurveillance offrant la possibilité des consultations et des sauvegardes des données à partir du siège edc à Yaoundé ;
- L'accompagnement du personnel au démarrage et à l'exploitation des systèmes mis en place ;
- La fourniture de l'ensemble des licences d'utilisation des logiciels utilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la solution.

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **soixante cinq millions (65 000 000) de Francs CFA toutes taxes comprises.**

## 4. Allotissement

Le marché est constitué en **un lot unique**.

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais spécialisées dans l'intégration de service et l'implémentation des infrastructures de sécurisation des accès et des biens par vidéosurveillance.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget EDC de l'exercice 2020 sur les lignes d'imputation budgétaire F040602 et F050114.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables de 07h30mn à 15h30mn au Bureau du Courrier de EDC, 4ème étage, Porte 412, Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle, BP : 15111 Yaoundé, Tél : 222 23 19 30, 222 23 10 89 Fax : 222 23 11 13, E-mail : [info@edc.cm](mailto:info@edc.cm) dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Bureau du Courrier de EDC, 4ème étage, Porte 412, Immeuble Hibiscus, Avenue Charles de Gaulle BP : 15111 Yaoundé, Tél 222 23 19 30/222 23 10 89, Fax : 222 23 11 13, E-mail : [info@edc.cm](mailto:info@edc.cm), dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement dans le compte N° 335988 ouvert au nom de l'ARMP dans les livres des différentes agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000) Francs CFA**, représentant les frais d'achat du dossier. La copie dudit reçu sera déposée au lieu de retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six copies marquées comme tels doit être déposée au bureau du courrier de EDC, 4ème étage porte 412, Immeuble hibiscus Yaoundé, Tél : +237 222 23 11 03, fax : +237 222 23 11 13, au plus tard le 19 janvier 2021 à 12 heures, heure locale, et revêtue de la mention suivante :

« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 008/AONO/EDC/CIPM/2020 du 14 décembre 2020 Pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le site de l'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar Région de l'Est

Financement BUDGET EDC - Exercice 2020

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

## 10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour les prestations objet du présent appel d'offres est de **deux (02) mois**.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant **d'un million trois cent mille (1 300 000) de Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

### 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un temps**.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **19 janvier 2021** à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC dans la salle de réunion du 5ème étage sise à l'immeuble Hibiscus, avenue Charles de Gaulle.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

### 14. Critères d'évaluation

#### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont:

- Absence ou non conformité de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture ;
- Absence de présentation du ou des certificat (s) d'origine du fabricant ou distributeur agréé des caméras proposées ;
- Absence ou insuffisance de la capacité financière ;
- Non respect d'au moins 80% des critères essentiels.

#### Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant les critères essentiels ci-après :

- Référence du soumissionnaire ;
- Moyens logistiques et matériels ;
- Qualification et expérience du personnel clé ;
- Plan de travail et méthodologie proposés ;
- Organisation du service après-vente (SAV).

### 15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage, Le Directeur Général de EDC, attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

### 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires devront restés engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Ressources Humaines et Affaires Générales de EDC sis à Immeuble Hibiscus, BP 15 111 Yaoundé, tél : +222 23 19 30, fax : +222 23 11 13, porte 413.

YAOUNDE le 14 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**DR NSANGOU THEODORE**

# CAMEROON TELECOMMUNICATIONS

**COMMUNIQUE N° 012/AONO/CAMTEL/CIPM/2020 DU 17 DECEMBRE 2020 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS (FH) FAISCEAUX HERTZIENS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) communique : Par DECISION N°091 /DG/DAP-SDABUM-SMBUM du 17 DECEMBRE 2020 l'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/CAMTEL/CIPM/2020 du 23/10/2020 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements (FH) faisceaux hertziens est **déclaré infructueux**.

Aussi, les entreprises ayant soumissionné à cet Avis d'Appel d'Offres National Ouvert sont priées de se présenter dès publication du présent communiqué, pour le retrait de leurs offres sous huitaine.

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**JUDITH YAH SUNDAY EPSE ACHIDI**

## CAMEROON RADIO AND TELEVISION

**COMMUNIQUE N°00090\_CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N° 00021BIS/CRTV/DG/DAF/DMA/SM DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DU CENTRE DE PRODUCTION TV DE MBALLA II, EXERCICE 2020.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, communique, la Consultation N° 00021BIS/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/2020 du 06 novembre 2020 pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la climatisation du Centre de Production TV de Mballa II, exercice 2020, est déclarée infructueuse. Dès lors, les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation. Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour ces derniers.

YAOUNDE le 14 Décembre 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**NDONGO CHARLES**

## CAMEROON RADIO AND TELEVISION

**COMMUNIQUE N°000075/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N°00021/CRTV/DG/DAF/DMA/SM DU 19 OCTOBRE 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DU CENTRE DE PRODUCTION TV DE MBALLA II, EXERCICE 2020.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, communique, la Consultation N° 00021/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/2020 du 19 octobre 2020 pour la maitrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la climatisation du Centre de Production TV de Mballa II, exercice 2020, est déclarée infructueuse.

Dès lors les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel, celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu de réclamation. Le présent communiqué tient lieu de main levée des cautions de soumission pour ces derniers.

YAOUNDE le 6 Novembre 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**NDONGO CHARLES**

# CAMEROON TELECOMMUNICATIONS

**COMMUNIQUE N° 012/AONO/CAMTEL/CIPM/2020 DU 17 DECEMBRE 2020 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS (FH) FAISCEAUX HERTZIENS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) communique : Par DECISION N°091 /DG/DAP-SDABUM-SMBUM du 17 DECEMBRE 2020 l'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/CAMTEL/CIPM/2020 du 23/10/2020 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements (FH) faisceaux hertziens est **déclaré infructueux**.

Aussi, les entreprises ayant soumissionné à cet Avis d'Appel d'Offres National Ouvert sont priées de se présenter dès publication du présent communiqué, pour le retrait de leurs offres sous huitaine.

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 17 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**JUDITH YAH SUNDAY EPSE ACHIDI**

## CAMEROON TELECOMMUNICATIONS

**DECISION N° 091/DG/DAP-SDABUM-SMBUM DU 17 DECEMBRE 2020 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AONO/DG/ CAMTEL/CIPM/2020 DU 23/10/2020 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS (FH) FAISCEAUX HERTZIENS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## Le Directeur Général,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et la Loi modificative N° 2015/006 du 20/04/2015 ;

Vu la Loi N° 2017/011 du 12 /07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;

Vu le Décret N°98/198 de la 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;

Vu le Décret N° 2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu le Décret N° 2018/787 du 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;

Vu le Décret N° 2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;

Vu la Circulaire N° 002/CAB/PM du 31/01/2011 portant sur l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 31/01/2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 001/C/MINFI du 28/12/2018 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la Résolution N°003/CAD/2018 du 20/07/2018 désignant les membres de la Commission Interne de Passation des Marchés de Camtel ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 010/AONO/DG/CAMTEL/CIPM/2020 du 23/10/2020 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements (FH) faisceaux hertziens;

Vu la proposition d'attribution de la CIPM N°242/CIPM/SEC ;

Vu l'Art.52. ? 1(b) du Décret N°2018 N° 2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : L'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/DG/CAMTEL/CIPM/2020 du 23/10/2020 pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements (FH) faisceaux hertziens ci-dessus repris, est déclaré **infructueux**.

YAOUNDE le 17 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**JUDITH YAH SUNDAY EPSE ACHIDI**

# CAMEROON RADIO AND TELEVISION

**DECISION N°01439CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM DU 14 DECEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N° 00021BIS/ CRTV/DG/DAF/DMA/SM/2020 DU 06 NOVEMBRE 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DU CENTRE DE PRODUCTION TV DE MBALLA II, EXERCICE 2020.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La loi N°2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2020 ;

Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements publics;

Vu La Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;

Vu Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics;

Vu Le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu Le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu La Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 dans les dispositions non contraires au Code des Marchés Publics signé le 20 juin 2018 ;

Vu La lettre-circulaire n° 000010/LC/MINMAP/CAB du 22 septembre 2020 clarifiant

les documents de paiement des cocontractants de l'Administration à soumettre au visa préalable au paiement du Ministère chargé des Marchés Publics ;

Vu L'arrêté n° 000401/A/MINMAP/CAB du 21 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et



les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique ;

Vu l'accord du Directeur Général contenu dans la lettre n° 000063/CRTV/CIPM du 30 novembre 2020 issu de la Consultation n° 00021BIS/CRTV/DG/DAF/DMA/SM /2020 pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la climatisation du Centre de Production TV de Mballa II, exercice 2020.

Vu Les textes régissant les corps de métiers.

Considérant les nécessités de services.

## **DECIDE :**

**Article 1 :** La Consultation n° 00021BIS/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/2020 du 06 novembre 2020 pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la climatisation du Centre de Production TV de Mballa II, exercice 2020, est déclarée infructueuse. YACOUBA, 14 Décembre 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**NDONGO CHARLES**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

## CAMEROON RADIO AND TELEVISION

**DECISION N°01304/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NBM 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION N° 00021/CRTV/ DG/DAF/DMA/SM/2020 DU 19 OCTOBRE 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DU CENTRE DE PRODUCTION TV DE MBALLA II, EXERCICE 2020.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La loi N°2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2020 ;

Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu La loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements publics;

Vu La Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;

Vu Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics;

Vu Le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu Le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu La Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

Vu La Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 dans les dispositions non contraires au Code des Marchés Publics signé le 20 juin 2018 ;

Vu le rapport du comité créé par décision n°001205/CRTV/DG/DAF/DMA/SM du 19 octobre 2020 pour l'analyse des offres de la Consultation n° 00021/CRTV/DG/DAF/ DMA/SM/2020 pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la climatisation du Centre de Production TV de Mballa II, exercice 2020.

Considérant les nécessités de services.

### **DECIDE :**

**Article 1 :** La Consultation n° 00021/CRTV/DG/DAF/DMA/SM/2020 du 19 octobre 2020 pour la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la climatisation du Centre de Production TV de Mballa II, exercice 2020, est déclarée infructueuse.

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.



YAOUNDE le 6 Novembre 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**NDONGO CHARLES**

## COMMUNE DE KIIKI

**ADDITIF N°11/A/J.04/COKI/SG/2020 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 04 DECEMBRE 2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION EN URGENCE DE LA SCANWATER DE KIIKI AVEC SON RESEAU DE DISTRIBUTION DE 10 KM, DANS LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET DE L'ETAT, CHAPITRE 94 « INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT » EXERCICES : 2020 ET 2021**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Les Offres, établies en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires (un original et 06 copies marquées comme tels) devront parvenir à la Commune de Kiki au plus tard le <b>29 DECEMBRE 2020 à 12 heures précises</b> contre récépissé et devront porter la mention :  <b>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°11/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 04 DECEMBRE 2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION EN URGENCE DE LA SCANWATER DE KIIKI AVEC SON RESEAU DE DISTRIBUTION DE 10 KM, DANS LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET DE L'ETAT, CHAPITRE 94 « INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT » ; EXERCICES 2020 et 2021. (A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DEPOUILLEMENT)</b></p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>30 DECEMBRE 2020 à 12 heures précises</p>

2	Recevabilité des Offres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission de <b>833 316(huit cent trente-trois mille trois cent seize) francs CFA</b> par lot établie par une banque de 1<sup>er</sup> ordre agréée par le Ministère des Finances et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres ou une quittance de versement dans un compte de consignation au Trésor Public.</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission de <b>833 316(huit cent trente-trois mille trois cent seize) francs CFA</b> par lot établie par une banque de 1<sup>er</sup> ordre agréée par le Ministère des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres ou une quittance de versement dans un compte de consignation au Trésor Public.</p>

3	Ouverture des Plis
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Elle sera effectuée en une phase et aura lieu le 29 DECEMBRE 2020 à <b>13 heures précises</b> à la salle de réunion de la Commune de Kiki par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kiki sis à l'hôtel de ville de la Commune de Kiki.            Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du DAO.</p>

**3 Ouverture des Plis****Lire plutot**

30 DECEMBRE 2020 à 13 heures précises

**4 Critères d'évaluation****Au lieu de ...****- Principaux Critères Eliminatoires:**

- Absence de la caution ;
- Dossier administrative incomplet 48 heures après l'ouverture des plis;
- Dossier de candidature non- conforme ou incomplet 48 heures après l'ouverture des plis;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannées;
- Note des critères valides inférieure à 70% ;
- Absence de pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes en cas de groupement (le cas échéant)48 h après l'ouverture des plis;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaire ou d'un sous détail des prix unitaires ;
- Offre financière incomplète ;
- Etablissement ayant abandonné les travaux ou n'ayant pas réalisé les travaux dans les délais contractuels au cours des trois dernières années.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent être en cours de validité et conforme au modèle.

**- Principaux critères de qualification :**

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur:

1. le rapport de visite de site signé sur l'honneur;
2. la présentation de la soumission ;
3. Surface financière (minimum égale à 50%) du montant TTC du marché.
4. les références de l'Entreprise ;
5. la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
6. l'expérience du personnel d'encadrement ;
7. la méthodologie.
8. Le CCTP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ;
9. le CCAP complet, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page

***Lenon-respectdedeux critèresentraîne l'éliminationdel'offre.***

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/non) et sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- A/- méthodologie d'exécution des travaux
- B/- attestation et Rapport de visite du site
- C/- présentation du personnel technique clé ou d'encadrement
- D/- disponibilité des moyens matériels et équipements essentiels
- E/- Planning d'exécution des travaux et respect du délai
- F/- Références et capacité financière de l'entreprise
- G/- Présentation générale de l'offre

**N.B: 1/-** Les copies de diplômes du personnel d'encadrement devront être certifiées par une autorité compétente ainsi que les cartes grises du matériel roulant

**2/-** l'Attestation de visite de site doit revêtir la signature du Chef Service du Marché

**3/-** le Rapport de visite de site est signé sur l'honneur

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 % de oui seront retenues pour la suite de la procédure d'adjudication.

Les travaux seront attribués au soumissionnaire dont l'offre techniquement qualifiée sera financièrement la moins disante.

Toute offre non présentée en **trois (03)** volumes sera purement et simplement rejetée; il en est de même pour toute offre non conforme au Règlement Particulier du présent Appel d'Offres.

## 4 Critères d'évaluation

### Lire plutôt

#### Principaux Critères Eliminatoires:

- Absence de l'original de la quittance (à ajouter à la version française)
- N'est pas réglementaire (donc retiré de la liste des critères éliminatoires)

#### - Principaux critères de qualification :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur:

1. le rapport de visite de site signé sur l'honneur;
2. la présentation de la soumission ;
3. Surface financière (minimum égale à 50%) du montant TTC du marché.
4. les références de l'Entreprise ;
5. la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
6. l'expérience du personnel d'encadrement ;
7. La méthodologie.
8. Le CCTP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ;
9. le CCAP complet, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page

*Le non-respect de deux critères entraîne l'élimination de l'offre.*

## 5 Autres

### Au lieu de ...

#### REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO)

#### «Pièces Administratives»

**13. Le formulaire n°1 dûment complété et signé par le soumissionnaire et par lequel il certifie avoir lu et accepté sans réserve les Cahiers des charges du DAO (CCAP et CCTP).**

**15. Une caution de soumission d'un montant égal à: 833 316(huit cent trente-trois mille trois cent seize) francs CFA** par lot, délivrée par un établissement bancaire agréé par le MINFI ou une quittance de versement dans un compte de consignation au Trésor Public.

#### Article 20: Critères d'évaluation des Offres.

La note de l'Offre technique sera obtenue par addition des Oui obtenus pour chaque critère. Si cette note est inférieure à 80% de Oui l'offre sera jugée insuffisante, disqualifiée et exclue pour l'évaluation financière.

La Commission Interne de Passation des Marchés Publics déclarera une Offre acceptable s'il apparaît que le Soumissionnaire a présenté un dossier administratif conforme et obtenu au moins à 80 % d'éléments positifs à l'issue de l'évaluation de l'offre technique.

## 5 Autres

Lire plutot

### REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO)

#### «Pièces Administratives»

Cette pièce ne fait pas partie de l'offre Administrative.

**15.** Une caution de soumission d'un montant égal à: **833 316(huit cent trente-trois mille trois cent seize) francs CFA** par lot , délivrée par un établissement bancaire agréé par le MINFI ou une quittance de versement dans un compte de consignation au Trésor Public et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

#### Article 20: Critères d'évaluation des Offres

Les Principaux Critères Eliminatoires sont insérés à ce niveau et sont les mêmes que ceux l'AAO.

La note de l'Offre technique sera obtenue par addition des Oui obtenus pour chaque critère. Si cette note est inférieure à 70% de Oui l'offre sera jugée insuffisante, disqualifiée et exclue pour l'évaluation financière.

La Commission Interne de Passation des Marchés Publics déclarera une Offre acceptable s'il apparaît que le Soumissionnaire a présenté un dossier administratif conforme et obtenu au moins à 70 % d'éléments positifs à l'issue de l'évaluation de l'offre technique.

la suite dans le fichier d'origine

*KIIKI le 17 Décembre 2020*

*Le MAIRE*

**NYAM A MAMBA ACHILLE**

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

ou

Point Focal

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*): ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....

# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 [www.armac.com](http://www.armac.com)



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics !**

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun  
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09  
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26  
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17  
🌐 Internet : pridesoft.armac.com  
✉ Email : pridesoft@armac.com